

**Département de la Savoie**  
**COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON**

---

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 JUIN 2020**

L'An deux mille vingt, le dix-huit à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur René AGUETTAZ, Maire.

Etaient présents : Alexandre DALLA-MUTTA, David BOUVET, Raymond BILLIET, Cécile DEBRION, Annie DHÉNIN, Daniel MICLO, Philippe FANTIN, Stéphane AGUETTAZ.

Etaient absents : Nadège VILLIERMET (excusée), Didier BAIDO, Patricia VILLARD.

**ORDRE DU JOUR :**

- ✓ **Budget Primitif : modification d'articles**
- ✓ **Loyers CMS : annulation des loyers des professionnels de santé pendant le confinement**
- ✓ **Conseiller prévention : avenant à la convention de mise à disposition**
- ✓ **Fin des tarifs réglementés d'électricité : convention de groupement de commandes avec le SDES**
- ✓ **Travaux parking cimetière : convention avec le lotisseur pour terrain**
- ✓ **Patrimoine : Prêt au musée-château d'Annecy de la Piété**
- ✓ **Divers**

-----

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et laisse la parole à Alexandre DALLA-MUTTA pour assurer le déroulement de la réunion.

Désignation du secrétaire de séance : Stéphane AGUETTAZ

Constatation du quorum.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 24 février 2020.

**1- Budget Primitif : modification d'articles :**

**Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications à apporter au Budget Primitif 2020 conformément à la demande du Receveur Municipal en ce qui concerne les écritures de cession de l'ancienne étrave à neige.**

**2- Loyers CMS : annulation des loyers des professionnels de santé pendant le confinement :**

**Décision : Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention) décide d'annuler les loyers d'avril et mai aux professionnels de santé qui en ont fait la demande, du fait de leur non activité pendant le confinement.**

(1 abstention = pourquoi pas d'aide de la commune aux commerçants ou autres professionnels lésés par le confinement ?)

**3- Conseiller prévention : avenant à la convention de mise à disposition :**

**Décision : Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention de mise à disposition d'un conseiller prévention par le Centre de Gestion de la Savoie à la commune de Chamoux-sur-Gelon concernant l'aménagement de la durée des conventions établies dans ce cadre.**

**4- Fin des tarifs réglementés d'électricité : convention de groupement de commandes avec le SDES**

**Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention de groupement de commandes avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie concernant l'achat d'électricité et de services associés suit à la fin des tarifs réglementés au 31/12/2020.**

**5- Travaux parking cimetièrre : convention avec le lotisseur pour terrain :**

**Décision :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe à la convention à établir et demande que les contrôles énoncés dans le compte-rendu de la réunion du 24 février soient indiqués dans la convention et réalisés avant la prise en charge par la commune des terrains et parties communes du lotissement « les Jardins de l'Arclusaz ».

**6- Patrimoine : Prêt au musée-château d'Annecy de la Piété :**

**Décision :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le prêt de la Piété de Chamoux-sur-Gelon au musée-château d'Annecy afin d'organiser une exposition centrée sur un important corpus de Vierges de Pitié conservées sur le territoire savoyard et exécutées entre 1480 et 1530.


Précision d'Annie DHÉNIN : l'exposition aura lieu du 4 décembre 2020 au 15 mars 2021.

**DIVERS**

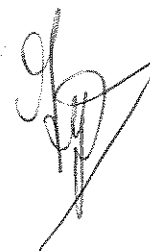
- **Travaux :** Etude devis EUROVIA pour divers travaux de réfection de voirie. Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de travaux sur la « rue de la République » devant la pharmacie et à l'intersection de la « route de la Chapelle » et « route de l'Arclusaz » au niveau du rond-point. Une demande d'un deuxième devis sera faite pour une mise en concurrence.
- **Eglise :** Le confessionnal situé à l'entrée de l'église est en très mauvais état. Infesté de vermine, il se décompose. Afin d'éviter une contamination aux œuvres exposées dans l'église, il est décidé de le détruire et de l'évacuer. Un courrier sera transmis au comité paroissial pour lui expliquer la situation et la décision prise.
- **Urbanisme :** Installation d'un mobile home sur un terrain privé. Conformément au code de l'urbanisme et ses article R111-41 et R111-42, l'installation d'un mobile-home est interdite sur les terrains privés. Un courrier a été transmis au propriétaire pour lui demander de l'enlever. Si le nécessaire n'est pas fait, le conseil municipal lancera la procédure juridique pour le retrait.
- **Elections :** préparation du 2<sup>ème</sup> tour qui aura lieu le 28 juin de 8H à 18H en Mairie. Le bureau de vote sera aménagé conformément aux consignes sanitaires en vigueur.
- Alexandre DALLA-MUTTA donne lecture de son mot de remerciements aux élus municipaux (document en annexe).

Fait à CHAMOUX SUR GELON le 19 juin 2020

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



## COMMUNE DE CHAMOUX SUR GELON

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 18 JUIN 2020

### REMERCIEMENTS AUX ELUS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Mes chers collègues,

En tant que doyen de ce conseil et aussi le plus ancien du conseil municipal de CHAMOUX, j'ai le plaisir de prendre la parole à l'issue de cette séance, avec une certaine nostalgie.

En effet, la dernière du mandat puisque dans dix jours aura lieu la dernière échéance démocratique des élections de mars dernier qui désigneront une nouvelle assemblée municipale.

C'est un temps nécessaire, indispensable même, durant lequel nos concitoyens et concitoyennes ont la possibilité de compléter la composition du nouveau conseil par un dernier membre et ainsi, de faire un choix définitif pour le devenir de notre commune sur la base des projets qui leur ont été présentés.

Il faut donc s'en féliciter. Les forces en présence sont connues et ce n'est, bien entendu, pas au sein de cette assemblée qu'il convient de les commenter.

Par contre je souhaite saisir cette ultime séance pour remercier et féliciter celles et ceux qui se sont investis au sein de cette instance.

Au sein de cette assemblée démocratique nous avons eu des débats constructifs mais parfois divergents, mais ces échanges ont toujours été guidés par les intérêts de notre commune et de sa population, au-delà des clivages, des opinions, des convictions qui sont les nôtres.

Je veux particulièrement remercier tout d'abord notre maire René AGUETTAZ, pour le travail accompli dans une constante disponibilité, l'ensemble des élus qui ont siégé à ses côtés durant ce mandat et je veux citer Stéphane AGUETTAZ, David BOUVET, Cécile DEBRION, Philippe FANTIN, Raymond BILLET, Didier BAIDO, Annie DHENIN, Daniel MICLO, Nadège VILLERMET, Patricia VILLARD. Je sais l'investissement que vous avez mis à défendre les dossiers et à porter les aspirations des habitants de notre village.

Certains cessent leurs fonctions, d'autres sont nouvellement élus : à toutes et à tous, je veux dire ma reconnaissance pour avoir permis, en ce qui me concerne, de faire face aux évolutions de notre société.

En ce moment, qu'il me soit permis de remercier également Madame Catherine FOURNIER, secrétaire générale de la mairie, pour le travail important et de qualité qu'elle a réalisé à nos côtés depuis plus de 20 ans et également en y associant les différents agents territoriaux, Lucile JOUVENEAU, Jérôme GACON, Jean-François BLANC et Aldina BEN SALEM.

Une autre mandature se prépare, notre démocratie a plus que jamais besoin d'engagement citoyen, de volontaires et de bénévoles pour **travailler au service de tous avec une vision participative.**

Alors encore merci de tout cœur pour le travail que nous avons accomplis ensemble

Alexandre DALLA MUTTA